

## Nouvel objectif pour M. de Kerguelen

### Le 15 mai 1773 – Le ministre à MM. de Ternay et Maillart

---

Un document des archives Nationales. A.N. Col B202, f°353

Autre copie BNF manuscrit NAF 9.438, f°148.

Les nouvelles du *Gros-Ventre* sont parvenues à Versailles, en conséquence les objectifs fixés à Kerguelen sont modifiés. Malgré des informations pour le moins décevantes rapportées par Rosily, on s'entête à Versailles à espérer des découvertes utiles dans les mêmes parages. Après la mythique terre de Gonnevillle voici qu'on s'intéresse à l'île de Nagtegat, île tout aussi imaginaire qui n'aura existé que sur quelques anciens routiers. Le ton de cette lettre comme les instructions à Kerguelen laissent à penser que sur cette affaire, le roi en personne aura manifesté sa volonté.

Cette lettre ainsi que les instructions à Kerguelen n'arrivèrent à l'Isle de France que le 14 janvier 1774<sup>1</sup>, l'expédition de Kerguelen avait quitté l'Isle de France le 17 octobre 1773.

---

A Messieurs le Chevalier de Ternay et Maillart

Versailles le 15 mai 1773

Vous avez vu, Messieurs, par ma lettre du 19 mars dernier que le principal motif de l'armement du vaisseau *le Rolland* et de la frégate *l'Oiseau*, sous le commandement de M. de Kerguelen était de retrouver la gabarre *le Gros Ventre* et la chaloupe de la flûte *la Fortune* que cet officier avait laissées aux terres Australes, et d'avoir sur ces terres les détails que M. de Kerguelen n'avait pas pu se procurer dans sa première expédition. La nouvelle du retour à l'Isle de France de la gabarre *le Gros Ventre* a fait cesser l'incertitude où l'on était sur le sort de ce bâtiment, et M. de Rosily qui a apporté cette nouvelle, ayant donné en même temps tous les éclaircissements que l'on pouvait désirer sur la terre nouvellement découverte, il n'y a plus de motif pour obliger M. de Kerguelen d'y retourner, et il est d'autant plus convenable de prendre une autre direction que la côte où la gabarre *le Gros Ventre* a abordé est inaccessible et que tout annonce qu'elle n'est pas habitable. On s'accorde à penser qu'en se portant plus à l'ouest, vers le point qui se trouve entre la terre nouvellement découverte et celle que M. Bouvet a vue en 1738, on peut espérer de faire des découvertes plus utiles. M. de Kerguelen est chargé par ses instructions de reconnaître l'île de Nagtegat, et ce qui le conduira naturellement au point que je viens d'indiquer. Je lui écris par ordre du Roi de diriger la route de cette manière à moins que, d'après les éclaircissements que M. le Chevalier de Ternay se sera procurés, il ne juge à propos de lui prescrire une autre route. Lorsque M. de Kerguelen aura trouvé les terres qui sont l'objet de ses recherches, il en suivra la direction et le contour en filant à l'est, et il se conformera pour le surplus de la route qu'il doit faire, à tout ce qui lui a été prescrit par ses instructions que le Roi lui a fait remettre.

Le zèle de M. de Rosily n'a point été ralenti par les fatigues et la longueur de la première campagne, et Sa Majesté n'a pu refuser aux vives instances de cet officier la permission qu'il a demandée de s'embarquer sur un bâtiment de commerce qui partira incessamment de Nantes pour aller rejoindre M. de Kerguelen à l'Isle de France, au risque de revenir s'il en était déjà parti. Il espère qu'il y arrivera encore à temps, et je le désire infiniment ; les connaissances qu'il a acquises dans la première campagne pouvant être très utiles pour celle-ci. M. le Chevalier de Ternay voudra bien lui réserver le commandement d'un des petits bâtiments qui doivent être joints à l'Isle de France au vaisseau *le Rolland* et à la frégate *l'Oiseau* pour assurer le succès de leur expédition. La préférence lui en est due, et elle ne peut exciter aucun murmure fondé de la part des officiers que j'ai désignés à M. le Chevalier de Ternay par ma lettre du 19 mars dernier. La nouvelle campagne à laquelle M. de Rosily est destiné lui serait devenue très onéreuse s'il avait été obligé de faire ses provisions à l'Isle de France, il lui a été permis de les acheter ici, et elles seront embarquées sur le même bâtiment qui doit le porter à l'Isle de

---

<sup>1</sup> Précision en p.95, in *L'amiral de Kerguelen et les mythes de son temps* Par Gracie Delépine.

France. Il lui a été fait en temps une avance de 6000 livres pour le mettre en état de subvenir à cette dépense.

M. Maillart voudra bien se régler en conséquence pour les autres avances qu'il serait dans le cas de lui faire pour les frais de sa campagne qui n'aura lieu, comme je vous l'ai déjà observé, qu'en supposant qu'il trouve encore M. de Kerguelen à l'Isle de France ; et dans le cas contraire, vous donnerez vos ordres pour son retour en France où il préfère de revenir plutôt que de rester inutile dans la colonie. Il pourrait alors céder ses provisions au magasin du Roi sur le pied que vous arrêterez avec lui, et ce serait pour lui une facilité pour acquitter l'avance qui lui a été faite ici.

\* \* \*